

SYCTOM de l'Agglomération parisienne Le budget 2009, sa nouvelle taxe, et un débat citoyen pour Ivry-Paris XIII

Réuni le 25 mars, le Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne a approuvé le budget prévisionnel 2009 modifié présenté par le Président François Dagnaud, le programme de travaux pour prolonger l'utilisation du centre d'Ivry-Paris XIII jusqu'à la livraison du centre qui le remplacera et le lancement des marchés de prestations relatifs à la procédure de débat public pour cette future unité.

La nouvelle TGAP pèse sur le SYCTOM ...

Depuis des années, le SYCTOM déploie une politique originale de prévention et de réduction des déchets ménagers à la source, développe le tri et le recyclage et diversifie les valorisations matière et énergétique. Il innove avec des modes de transport alternatifs à la route et réduit son impact sur l'environnement.

Sa stratégie est pleinement confirmée par la nouvelle Directive cadre européenne, par les orientations du Grenelle, et celles du futur PREDMA. De fait, le SYCTOM a anticipé la hiérarchisation des modes de gestion des déchets et a lancé des projets de valorisation biologique et énergétique pour diminuer le recours à l'incinération et à l'enfouissement.

La Loi de Finances 2009, encore en discussion lors de la réunion du Comité du 17 décembre dernier, a créé une nouvelle TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'incinération et a augmenté celle sur l'enfouissement. Son impact sur le budget du SYCTOM pour 2009 était alors évalué à 8 M€, soit 2,5% d'augmentation de la redevance. Avec l'adoption d'amendements, et grâce aux bonnes performances environnementales des installations utilisées par le syndicat, son surcoût pour le SYCTOM sera finalement limité à 5 M€, soit 1,5% de hausse de la redevance. D'ici 2016 cette nouvelle taxe alourdira néanmoins les coûts de fonctionnement du syndicat de 70 M€, soit encore plusieurs points de redevance.

Son produit devrait abonder les fonds de l'ADEME. L'agence semble vouloir privilégier les actions, certes salutaires, de prévention des déchets. Mais la question du financement des investissements destinés à diversifier les modes de traitement ne trouve pas de réponse à ce jour ...

... Et sur l'augmentation de la redevance

La redevance versée par les communes demeure la principale recette de fonctionnement. Le syndicat est attentif à contenir son évolution et à la répartir de façon équilibrée afin de faire face aux efforts d'investissement à venir. L'augmentation de la redevance a finalement pu être limitée par rapport à celle prévue lors de la réunion du Comité du 17 décembre : + 7,5% (dont 1,5 % dû à la TGAP), au lieu de + 8,5% pour la part tonnage ; + 1%, au lieu de + 8,5% pour la part population.

François Dagnaud a donc proposé au Comité de ramener le tarif de la redevance par tonne à 96,83 € (contre 97,73 € voté en décembre). **La progression de la dépense effective pour les collectivités adhérentes est de 4,1%** du fait de la baisse concomitante des tonnages traités. L'augmentation de la redevance proportionnelle à la population est limitée à 1% en 2009, pour un montant de 7,14 €/hab. Selon le recensement homologué fin 2008, la population a augmenté de 222 300 habitants sur le territoire du SYCTOM.

Un soutien maintenu pour les collectes sélectives

La crise économique diminue les ventes de matières issues des centres de tri ou des unités d'incinération. Avec la chute des prix, la perte de recettes est estimée à 4 M€ pour 2009 (-30%). Le SYCTOM maintient malgré tout sa politique incitative sur la collecte sélective auprès des collectivités adhérentes avec un soutien financier dont le montant reste fixé à 125,89 €/tonne en 2009.

Pour 2009, le budget global s'élève à 448 M€, avec 321 M€ de dépenses de fonctionnement et un volume d'investissement de 127 M€.

.../...



Les investissements sont consacrés aux projets de diversification des modes de traitement : la construction du centre de tri à Paris XV, la construction de l'unité de méthanisation à Romainville et du port fluvial à Bobigny, la poursuite de la mise en place du projet de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, le réaménagement et la modernisation du centre d'encombrants à Saint-Denis, et les travaux de prolongation de la durée de vie du centre à Ivry-Paris XIII.

Des travaux de prolongation en attendant le futur centre à Ivry-Paris XIII

Selon les études de faisabilité effectuées dans le cadre du projet, la livraison du nouvel équipement de valorisation biologique et énergétique d'Ivry-Paris XIII ne pourra intervenir de façon échelonnée qu'entre 2016 et 2022.

L'équipement actuel, qui aura 40 ans en 2009, assure le traitement de 700 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et fournit de la chaleur au réseau de chauffage urbain pour l'équivalent de 100 000 logements.

Le SYCTOM a voté un important programme de travaux (72,9 M€HT) destiné à garantir jusqu'à fin 2018 la continuité du service public dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité jusqu'à la mise en service du nouvel ensemble. Il s'agit ici d'éviter les surcoûts exorbitants de transfert et de traitement dans des centres extérieurs au syndicat et d'étaler sur 2 mandatures l'effort lié au nouvel investissement.

Un débat citoyen pour le futur centre d'Ivry-Paris XIII

Compte tenu de l'ampleur du projet, le SYCTOM a saisi la Commission Nationale du Débat Public. Après décision de celle-ci de conduire un débat public sur le projet, une Commission Particulière du Débat Public a été mise en place, présidée par Philippe Marzolf. Exposés par Philippe Marzolf aux élus du Comité, la procédure se déroulera tout au long de l'année et les moyens à mettre en œuvre seront à la charge du SYCTOM.

Le débat doit permettre l'expression de tous les publics concernés dans le but de répondre aux grandes questions posées par ce projet : comment mieux traiter les déchets en fonction de leur nature ? Comment assurer un service public de qualité, respectueux de l'environnement, efficace et sûr, bien intégré en milieu urbain ?

Susciter et fédérer les programmes locaux de prévention des déchets ménagers

Sur la période 2004-2009, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a élaboré et mis en œuvre sur son territoire un premier plan de prévention et de valorisation des déchets. Son bilan sera établi cette année et un nouveau plan sera proposé pour 2010-2014.

De son côté, l'ADEME est nouvellement chargée de la gestion et du soutien financier de plans et de programmes de prévention, financés par l'augmentation de la TGAP. Les collectivités de plus de 20 000 habitants sont sollicitées pour élaborer selon leur territoire, un plan de prévention ou un programme local de prévention.

Le SYCTOM souhaite que ses collectivités adhérentes s'engagent concrètement dans des actions de réduction des déchets à la source. Faire évoluer les comportements et les habitudes de consommation aidera à réduire les coûts de collecte et de traitement. Le Syndicat invite donc ses collectivités adhérentes à s'engager dans cette démarche et à saisir l'ADEME avant la fin du mois d'avril 2009 et répondra lui-même favorablement à cet appel à projet.

Aider les communes à promouvoir la prévention pour réduire les déchets

Pour 2009, le SYCTOM relance son appel à projets pour toute action de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets (jusqu'à 10 000 €/commune/an). Il continue de soutenir la filière de recyclage des vêtements usagés, la création et la rénovation de déchetteries, l'amélioration de la gestion des DEEE. Enfin, il mobilise ses capacités de communication en lien avec les collectivités et les syndicats primaires : visites de sites, campagnes d'information, d'affichage, outils pédagogiques, etc.

Encourager la progression des collectes sélectives dans les collectivités moins performantes

Le SYCTOM renouvelle pour 2009 son appui financier à toute initiative susceptible d'améliorer les collectes sélectives dans les communes affichant les quantités collectées par habitant les plus faibles. Une enveloppe globale de 100 000 € y est de nouveau consacrée.